

Ce premier CSA de rentrée, en présence du ministre, avait deux points à l'ordre du jour : le bilan des LDG carrière et mobilité.

A retenir :

- Attractivité du métier d'enseignant : pour le ministre les engagements sont tenus mais les milieux de carrière peinent. Pour FO, les comptes n'y sont pas, les enseignants perdent toujours de l'argent
- ATSS : au prochain PLF, le ministre veillera à la revalorisation des filières, le plan de requalification continue, il a été voté par 3 organisations syndicales. La FNEC FP- FO n'a pas signé le plan de requalification. Les 3 organisations syndicales signataires sont minoritaires. Les revendications des personnels ne sont pas entendues
- OPALE et RENOIRH : le ministre indique que les équipes sont mobilisées pour trouver des solutions techniques
- Pacte : le ministre reconnaît que des critiques demeurent mais affirme que de nombreux enseignants s'engagent... C'est selon lui un outil supplémentaire, pas une revalorisation. FO réaffirme son exigence d'abandon et d'augmentation indiciaire pour tous sans contrepartie.
- Lycée Professionnel : la réforme est de première importance pour le ministre. L'évolution des cartes de formations est en discussion, avec la ministre Grandjean. Pour ce qui est de la Terminale, la décision du bac général n'emporte pas la décision sur le bac professionnel.
- Inclusion scolaire, Plus de 55% des AESH sont en cette rentrée en CDI et indique +15% d'augmentation salariale. Le ministre est préoccupé par certains discours qui souhaitent revenir en arrière sur la politique d'École inclusive. Il va continuer d'agir avec les MDPH pour une homogénéité des notifications, les pôles d'appui seront importants aussi pour les non notifiés. FO réaffirme le droit pour tous les élèves de pouvoir bénéficier d'un enseignement adapté, la défense et le développement nécessaire de l'enseignement spécialisé, de toutes les structures, un statut, un vrai salaire pour les AESH, abandon des PIAL.

Déclaration de la FNEC FP-FO :

En ce premier CSA de rentrée, la FNEC FP-FO réaffirme l'exigence de l'abrogation de la loi et des décrets de la réforme des retraites, passée en force par le gouvernement, qui imposent à tous les personnels de travailler 2 ans supplémentaires.

La FNEC FP-FO condamne la violence d'Etat qui se déchaîne depuis des mois contre les salariés, les syndicalistes, et la jeunesse... Elle soutient toutes les initiatives contre la répression, en défense des libertés démocratiques et de la justice sociale. De nombreux syndicats et de militants de la FNEC FP-FO étaient par exemple présents dans la manifestation du 23 septembre dernier.

La FNEC FP-FO tient à assurer de son complet soutien l'ensemble des collègues du SIA des Affaires Juridiques d'Ile-De France et des DAJ académiques, mais également à tous les personnels des services et EPLE. Les insultes et les menaces de mort adressées aux personnels sur les boites mails personnelles et/ou postées sur les réseaux sociaux appellent une réaction claire du ministre et la mise en œuvre de tous les dispositifs statutaires pour protéger les personnels.

La FNEC FP-FO ne remet pas en cause le harcèlement subi par les élèves qui se sont donnés la mort et adresse son soutien et ses condoléances à toutes les familles et les proches touchés par ces drames.

La FNEC FP-FO rappelle qu'aucun courrier académique ne peut être adressé à un usager sans porter la signature – directe ou par délégation – d'un recteur. La responsabilité est à porter par les directions académiques qui en ont été à l'initiative et qui l'ont signé comme tant d'autres, y compris lorsqu'ils s'adressent à des organisations syndicales !

Pour la FNEC FP-FO, la territorialisation de l'Éducation nationale qui donne plus de prérogatives aux académies et aux recteurs a pour conséquence de déresponsabiliser les décideurs locaux et doit être abandonnée.

Alors qu'on nous parle d'austérité et de rigueur budgétaire et que partout les droits sociaux, les services publics, et les libertés sont attaqués, la FNEC FP-FO dénonce, avec sa confédération, la hausse des crédits de guerre (413 milliards d'ici 2030 soit une hausse de plus de 40%).

Pour la FNEC FP-FO, les premières annonces de cette rentrée ont pour objectif de créer un rideau de fumée, de ne pas répondre aux revendications urgentes et de renvoyer la responsabilité du chaos actuel sur les personnels :

- L'interdiction du port de l'abaya est une mesure de diversion et de division alors que dans le même temps, on fait la part belle à l'enseignement privé, très majoritairement confessionnel, en utilisant les fonds publics. Pour FO, « faire bloc pour la Laïcité », c'est agir pour l'abrogation des lois anti-laïques, l'arrêt des mesures de territorialisation et de privatisation de l'École, c'est le respect de la loi de 1905, qui assure la liberté de conscience et la neutralité de l'Etat.

- La FNEC FP-FO condamne les annonces du président Macron de reprise des cours le 20 août pour lutter contre la difficulté scolaire, le développement des référents et des formations pour lutter contre le harcèlement, la mise en place du Pacte pour assurer les remplacements de courte durée ou placer les élèves devant des vidéos de cours, alors que plus de 2000 postes ont été supprimés à la rentrée dans la continuité des 7 900 postes supprimés par ce gouvernement dans les lycées et collèges, que les postes ne sont pas pourvus faute de recrutement suffisants, que l'école manque de tout ! La FNEC FP-FO refuse ces mesures où les personnels sont désignés responsables pour couvrir l'incurie du ministère. Le Ministère parle de formation, nous demandons des moyens humains ! L'éradication du harcèlement passe par une présence humaine plus importante et permanente en établissement. Les élèves et les parents n'ont pas besoin de plus de plateforme numérique, mais de vraies personnes présentes qui peuvent leur consacrer du temps. Et comme chacun le sait, le temps c'est de l'argent. Aussi, si la lutte contre le harcèlement est une vraie priorité, alors il faudra financer les postes. L'argent a bien été trouvé pour le SNU et le PACTE.

- Le report des épreuves de spécialités en juin, s'il constitue un premier recul, ne répond pas aux revendications des personnels qui refusent un baccalauréat en contrôle continu, synonyme d'inégalité de traitement pour les élèves et de pression permanente avec le couperet Parcoursup.

- Les annonces concernant l'Acte 2 de l'École Inclusive visent à réduire les coûts, à continuer de s'en prendre à l'existence des structures et postes spécialisés et aux missions des AESH qui devraient prendre de nouvelles missions dans le cadre des ARE pour espérer voir leur maigre salaire légèrement augmenter.

- Le maintien du Pacte, contre l'avis unanime des organisations syndicales, instaure des missions attentatoires au statut en lien avec d'autres mesures de territorialisation comme les expérimentations de « l'École faisons la ensemble » issues du CNR.

Mais les personnels ne sont pas dupes. Malgré les pressions exercées par la hiérarchie, ils refusent le Pacte et les expérimentations. Ils n'acceptent pas la logique du « travailler plus pour perdre un peu moins ». Ils refusent l'explosion du cadre national de l'École et du Statut.

Pour sa part, la FNEC FP-FO réaffirme ses revendications :

- Abrogation de la réforme des retraites ;
- Arrêt des suppressions de postes, créations de postes nécessaires dans les écoles, les établissements et les services ;
- Recrutement des personnels sur liste complémentaire dans tous les corps, mise en place de concours au niveau licence et de concours exceptionnels pour pourvoir les postes ;
- Titularisation de tous les contractuels qui le souhaitent ;
- Abrogation du SNU ;
- Retrait de la réforme de la voie professionnelle ;
- Abrogation de la loi 3DS ;
- Abrogation de la loi Rilhac ;
- Abandon de l'acte 2 de l'École inclusive, maintien et développement de toutes les structures et postes spécialisés ;
- Un statut de fonctionnaire, un vrai salaire pour les AESH et les AED ; abandon des PIAL ;
- Arrêt de l'évaluation permanente, arrêt des évaluations d'écoles et d'établissements ;
- Non aux formations imposées ou pendant les vacances ; droit à la formation choisie ;
- Arrêt du Pacte et des expérimentations CNR « l'École faisons la ensemble »
- Augmentation générale des salaires à hauteur de l'inflation, avec 10% d'augmentation de la valeur du point d'indice immédiatement, et l'ouverture de négociations pour le rattrapage du pouvoir d'achat perdu depuis 2000, à hauteur de 27,5% de la valeur du point d'indice.

Réponse du ministre aux déclarations

- Sur les affectations : il est lucide sur les difficultés de la rentrée. Il est saisi par la Défenseure des droits sur l'absence d'affectation pour plus de 10000 élèves, une très grande priorité est donnée aux recteurs, une solution sera trouvée pour chaque élève concerné.

- Question des enseignants devant les élèves, le travail de recrutement de contractuels par les rectorats a été engagé. On doit avancer sur les questions de formation initiale et des concours. Il n'y a pas de solution miracle mais on doit trouver une solution satisfaisante d'ici à la fin de l'année.

- Mesures salariales : le ministre prétend que la somme de toutes les mesures, c'est 11% d'augmentation en moyenne pour tous les enseignants entre avril 2022 et janvier 2024... Ce chiffre est contestable pour la FNEC FP-FO. Le bilan, c'est qu'une majorité d'enseignants a encore perdu du pouvoir d'achat avec l'explosion de l'inflation. C'est inacceptable et non conforme aux engagements du candidat Macron qui avait promis d'augmenter le pouvoir d'achat des enseignants de 10%.

- Concernant le bâti scolaire : 500 millions d'euros supplémentaires par an pour la rénovation thermique des bâtiments. C'est aussi une question à travailler avec les collectivités.
- Pour le LP, 1/3 de décrocheurs, c'est la faute de notre organisation, la faute à ce qui n'a pas été fait au collège. C'est un biais de l'orientation, il faut regarder les besoins par bassin, pour que ceux qui veulent travailler ou étudier puissent le faire. Pas question de simplement fermer les filières non insérantes, il y a des discussions avec les élus, les collectivités, les instances, les organisations syndicales. L'idée est d'ouvrir des filières, avec une attention particulière pour les personnels.
- Revalorisations hors enseignants, c'est un enjeu majeur. Le budget a augmenté de 29% alors qu'il y a 300 000 élèves de moins.
- Ecole inclusive : le ministre pense qu'en travaillant ensemble, on peut réussir sur les Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS), pour qu'ils soient des points d'entrée pour les familles avec une réponse de 1^{er} niveau sur le plan matériel. Le médico-social viendra en renfort. La FNEC FP-FO refuse cette logique du « coaching ». C'est dans de nombreux départements plus de 1000 élèves avec des notifications MDPH non respectées qui se retrouvent en classe banales sans prise en charge.
- Abaya : le ministre assume totalement sa décision qui a été validée 2 fois par le conseil d'Etat. S'y opposer c'est remettre en cause la loi de 2004. Il indique devoir répondre aux inquiétudes des français sur les maux de l'Ecole...
- Le ministre indique vouloir faire des économies massives sur les marges des CFA privés pour investir dans la voie professionnelle, notamment pour le bureau des entreprises et la gratification des élèves.
- Formations : le ministre n'a jamais parlé de formation sur le temps de vacances sauf pour les enseignants qui le souhaitent, mais de temps face aux élèves, de face-à-face pédagogique. Il faut travailler sur les viviers de remplaçants, sur l'auto-remplacement et sur les remplacements par des collègues notamment à travers le Pacte.
- Sur le harcèlement, on a besoin de médecins, d'infirmières scolaires, mais l'enjeu c'est d'abord de pourvoir les postes aux concours.
- Il y aura une concertation spécifique sur la revalorisation des personnels administratifs et techniques avant la fin de l'année pour mise en œuvre en 2024. Le ministre précise qu'il n'a pas arrêté sa décision sur le tout indemnitaire, les discussions pourront porter sur les aspects indiciaires.

Bilan LDG carrière

Intervention de la FNEC FP-FO

La FNEC FP-FO réaffirme sa revendication d'abrogation de la loi de la transformation de la fonction publique qui favorise l'emploi des contractuels et supprime la consultation de la CAP relative aux promotions et mutations des fonctionnaires de l'Etat. Elle introduit également ces lignes directrices de gestion qui ne garantissent en rien ce qu'elles énoncent pourtant souvent : « transparence des procédures, traitement équitable des candidatures, prise en compte des priorités légales de mutation » mais au contraire, encouragent les soupçons de favoritisme, de clientélisme, d'autoritarisme et la défiance à l'égard de l'institution.

La FNEC FP-FO n'était pas favorable à PPCR et s'y oppose toujours aujourd'hui. PPCR maintient l'austérité et met en place l'arbitraire à tous les niveaux. PPCR ne garantit pas un déroulement de carrière sur deux grades comme on l'entend souvent et encore moins la certitude d'arriver au grade et à l'échelon le plus élevé de son corps puisque la classe exceptionnelle est réservée à une minorité.

De même, la FNEC FP-FO s'oppose au RIFSEEP qui consacre l'individualisation des carrières.

La FNEC FP-FO rappelle sa revendication d'un déroulement de carrière basé sur l'ancienneté qui garantisse aux personnels qui ont effectué une carrière complète de finir leur carrière au grade et à l'échelon le plus élevé.

La FNEC FP-FO réaffirme son opposition aux accélérations des 6ème et 8ème échelons et revendique le meilleur déroulement de carrière pour tous. Elle s'oppose à l'arbitraire du 3ème rendez-vous carrière et son évaluation couperet pour le passage à la hors classe avec un avis gravé dans le marbre qui peut modifier le temps d'accès à la hors classe jusqu'à 6 ans. Nous rappelons en particulier que des enseignants ont obtenu une appréciation sans avoir eu de rendez-vous carrière à la mise en place de PPCR. Nous demandons toujours la possibilité pour les personnels qui le demandent de pouvoir être réévalués pour que l'appréciation puisse être revue uniquement à la hausse.

Ce bilan est l'occasion de pointer la réalité de vos annonces sur l'augmentation des taux de promotion à la hors classe et la classe exceptionnelle, mises en avant dans le cadre du plan de « revalorisation ».

Selon vos propres chiffres, voici la réalité des prix :

Hors classe : De 2021 à 2022, c'est – 1287 promotions pour les PE, - 631 pour les certifiés, - 187 pour les PLP.

Classe exceptionnelle : De 2021 à 2022, cela reste constant pour les PE mais c'est – 1378 promotions pour les certifiés et – 149 pour les agrégés.

Puisque la plage de promouvables se rétrécit, la FNEC FP-FO demande que le nombre de promus à la hors classe et la classe exceptionnelle soit réellement augmenté.

De même, la FNEC FP-FO dénonce la faiblesse des contingents de promotion ATSS.

L'augmentation du taux de passage à la hors classe reste très insuffisante pour les personnels de direction.

Concernant la campagne de promotion à la classe exceptionnelle à venir, vous voulez changer les règles. La FNEC FP-FO était opposée à l'accès majoritairement fonctionnel pour le passage à la classe exceptionnelle. La suppression de l'accès fonctionnel (viviers 1 et 2) pourrait donc apparaître comme une bonne décision. Mais plusieurs problèmes se posent néanmoins :

- Y aura-t-il un barème ? Si oui, sur quelles bases ? Comme pour l'actuel passage à la classe exceptionnelle, donc un barème qui n'a que le nom puisqu'il repose quasiment exclusivement sur l'appréciation, l'ancienneté n'intervenant qu'à égalité d'appréciation ? Actuellement, compte tenu du faible nombre de personnels promouvables au vivier 1, il y a une forme de passage automatique. En augmentant le nombre de personnels promouvables, le pouvoir discrétionnaire de la hiérarchie est renforcé. La FNEC FP-FO revendique donc un véritable barème basé majoritairement sur l'ancienneté.

- Vous changez des règles en cours de route. Certains collègues ont rempli les conditions nécessaires qui leur permettaient d'accéder au vivier 1 mais n'ont pas encore été promus. Ils vont se retrouver lésés. Nous ne savons pas ce qui est prévu pour ces collègues.

Pour toutes ces raisons, la FNEC FP-FO a refusé de donner à l'administration lors du CSA du 13 juin 2023 et n'a pas pris part au vote avec la CGT. Les autres organisations ont voté pour cette modification.

La FNEC FP-FO demande également que le calendrier des campagnes Hors classe et classe exceptionnelle soit revu, notamment pour permettre aux collègues qui le souhaitent de prolonger leur activité avant la retraite pour que ces promotions puissent être prises en compte. Nous ne comprenons pas pourquoi les campagnes sont si tardives alors que les appréciations sont connues bien plus tôt (le

15 septembre pour la hors classe) alors que la campagne a lieu au mieux en juillet de l'année d'après. Il y a certes les délais de recours mais dès janvier, cela pourrait être réglé.

Sur les autres points, la FNEC FP-FO refuse le développement de la logique d'accompagnement, les RH de proximité aux missions floues qui rentrent en concurrence avec les prérogatives de certains corps (médecins, personnels infirmiers, assistants sociaux, perdis, inspecteurs...) qui sont en nombre insuffisant.

La FNEC FP-FO refuse la formation imposée et à public désigné et réaffirme le droit à une formation continue choisie sur le temps de service. Elle demande l'abandon des évaluations d'écoles et d'établissements et rappelle que rien dans le statut ni les obligations de service ne peut les imposer aux collègues qui les refusent. La FNEC FP-FO exige l'arrêt des pressions exercées.

La FNEC FP-FO constate enfin que seul 20 % du compte personnel de formation est utilisé, ce qui signifie qu'il ne fonctionne pas en l'état.

Réponses du ministère

- Concernant le calendrier, nous allons étudier votre question mais il y a des contraintes techniques à cela. Il y a une certaine chronologie, les campagnes s'enchaînent. Il faut regarder si les délais sont trop longs, l'impact des systèmes d'information est à prendre en compte. (Comprendre : on peut difficilement bouleverser des calendriers établis non pas en fonction de l'intérêt des personnels mais du manque de personnel administratif).

- Sur la mobilisation du CPF, il n'y a pas d'explications au manque d'attractivité. Ce sera discuté en interministériel. Pour FO, le CPF se transforme à l'Education nationale en financement sec de la formation. Quand il s'agit de libérer les personnels sur leur temps de travail, la réponse est négative dans la plupart des cas. Il faudrait commencer à travailler sur ce problème si on veut que les personnels s'en saisissent.

- Publication des LDG carrières le 7 décembre 2023 au plus tard, pour permettre entre autres la conduite de campagnes d'avancement et de promotion

- Le nombre de promotions diminue car on n'a pas changé les règles, le nombre de promouvables est moindre et donc le nombre de promus aussi.

- Sur la perte de visibilité de ne pas être promu, le ministère s'engage à faire un rapport sur les actes de promotion avec les critères objectifs au niveau national et académique pour que les personnels aient une meilleure compréhension de leur refus de promotion. Ce sera inscrit dans les futures LDG.

- Pour filières ATSS, les données sont moins riches et on a un décalage d'une année pour des raisons techniques, les outils ne le permettent pas. On tente de donner plus d'informations, mais ce sont des actes de déconcentrés. Il faut qu'on se mette en situation de les obtenir. Sur les modalités d'octroi des promotions, on travaille à un document d'éclairage des promotions.

Bilan LDG mobilité

Intervention de la FNEC FP-FO

Pour la FNEC FP-FO, le bilan des LDG qui nous est présenté est négatif. A tous les niveaux, il reflète une nouvelle aggravation du droit à mutation pour les personnels, ce qui est automatiquement lié aux

suppressions de postes, dont les 2000 postes d'enseignants supprimés en cette rentrée 2023 qui s'ajoutent aux 7900 précédents. Il manque des postes partout.

La FNEC FP-FO demande l'arrêt de l'expérimentation à Marseille et toutes autres mesures de territorialisation comme les expérimentations de « l'École faisons la ensemble » issues du CNR qui visent à dénationaliser l'éducation en ouvrant la voie au recrutement par le chef d'établissement. Nous combattons toute tentative de généralisation.

Monsieur le ministre a indiqué lors de ses propos liminaires que « les règles de mobilité questionnent ». Oui, l'absence de transparence induite par la loi de la transformation de la fonction publique questionne. Oui, la multiplication des postes de contractuels en lieu et place de postes statutaires questionne. Oui, les suppressions de postes qui entravent le droit à mutation questionnent. Ce ne sont pas les règles qui questionnent. Les personnels sont attachés aux mutations au barème, seule garantie de mesures transparentes protégées du clientélisme d'un recrutement au prétendu profil.

Ainsi, la FNEC FP-FO s'oppose à la multiplication des postes POP, des postes profilés tant au niveau national qu'académique ou départemental et le remplacement des tableaux de mutation par la multiplication des postes offerts à la « place de l'emploi public » qui dénaturent le droit à mutation. Si les POP semblent la seule issue pour beaucoup de collègues désespérés de ne pouvoir muter, dès la 2eme année, le nombre de participants a baissé. Le mouvement POP sert à contourner le barème avec un ratio de postes à pourvoir postes pourvu qui reflète les difficultés à entrer dans les académies les plus demandées.

Cette année, dans le 1er degré, le nombre de collègues non mutés malgré la bonification exceptionnelle pour handicap a plus que doublé. Dans le second degré, ce sont 15% de ces demandeurs qui n'ont pas obtenu satisfaction. La FNEC FP-FO revendique que les mutations demandées par les collègues dans le cadre des priorités prévues à l'article L512-19 du code général de la fonction publique (rapprochement de conjoint, handicap, CIMM ...) soient prononcées y compris en surnombre.

La FNEC FP-FO revendique un droit à la mobilité pour tous les fonctionnaires stagiaires ATSS sans restriction.

Par ailleurs, nous demandons encore que un bilan du mouvement spécifique national précédent afin que chaque inspection générale précise les critères qu'elle retient notamment pour les affectations en CPGE comme vous vous y êtes engagés.

La FNEC FP-FO dénonce la situation des collègues d'Outre mer qui n'ont pas pu être représentés par leur organisation syndicale lors de leurs recours. Nous ne comprenons pas cette discrimination et l'absence de réponses à ce sujet. Compte tenu des difficultés d'éloignements géographique et familial, la FNEC FP-FO exige des moyens supplémentaires à la hauteur des besoins de chaque territoire d'outremer afin de permettre aux personnels ultramarins d'obtenir satisfaction lors des opérations de mutations.

Au sujet des détachements, la FNEC FP-FO dénonce un budget insuffisant pour l'AEFE, avec comme conséquence la suppression de centaines de postes de personnels détachés, de nouvelles conditions de recrutement des personnels détachés, les refus de renouvellement de détachement et l'extension des partenariats entre l'AEFE et des établissements privés, avec des processus d'homologation laxistes.

Réponse du ministère

Le ministère s'est engagé à fournir des données brutes sur l'ensemble des mobilités, il le fera.

Sur les CIMM la circulaire FP est une avancée notamment sur les CIMM pérennes (critères irréversibles). Pour une harmonisation, la FP a voulu rester sur le faisceau indices. Un travail sera conduit avec l'ensemble des académies par webinaire pour harmoniser les pratiques. Permettre une

entrée dès que la reconnaissance est accordée est impossible au regard de l'écart entre les demandes et les postes, hors néo-titulaires.

Sur les postes pop, il y a des postes avec compétences particulières ou non attractifs. Cela fait baisser le nombre de poste pourvu. Le 100% n'est pas possible par définition mais il faut améliorer le dispositif. Il n'y a pas de retour de problèmes de processus de sélection.

Sur détachement, une attention est portée pour que cela ne devienne pas une voie de contournement des règles de mobilité.

Sur le détachement à l'étranger, le bornage de 6 ans est volontaire pour créer turn-over

Concernant les recours inopérants, même si certains se justifient, s'il n'y a pas de postes, on ne peut pas y faire droit. Dans le 2nd degré : 10% sur 2500 recours. Si c'est un recours pour erreur de barème, si c'est reconnu, alors il n'y a pas de problème, on fait droit au recours. Un effort particulier a été fait cette année sur les réponses faites aux personnels qui présentent un « recours », plus fines, plus détaillées, et nous continuerons à travailler à leur amélioration.

Pour les personnels handicap, on fait des efforts. Par exemple, dans 1er degré à l'inter, 16 demandaient la Bretagne, 11 ont muté. La FNEC FP-FO refuse de se satisfaire de ce bilan. Tous les dossiers handicap avec appui du médecin de prévention doivent obtenir satisfaction.

Concernant les mutations des stagiaires ATSS, les mesures de protection de la personne feront l'objet d'un focus dans les travaux avec les académies.

Questions diverses

A partir du 1er septembre, les agents éligibles à la retraite progressive peuvent s'adresser au service des retraites de l'Etat. Nous avons demandé aux académies de relayer le message autant que possible. Pour 2024, une proposition sera présentée dans un premier temps dans le GT LDG Carrières puis un GT sera dédié à cette question.